L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les donnera pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LA MOBILE (par le lac.)

La goelette paquebot MONTGOMERY, capt. A. Smith, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à

TOURNE & BECKWITH.

15 avril no. 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goelette SPY capitaine A. Smith, prête à prendre à bord la plus grande partie de sa cargaison qui est en partie engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

13 avril Nouvelle Levée, nos. 28 et 29.

POUR LA VERA CRUZ.

Le brick mexicain bien connu, GEN. SANTANA, capitaine Vanstavoren, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira incessamment pour la susdite destination, pour balance du fret ou passage, s'adresser à

13 avril M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATAMORAS.

La goelette fine voilière A. I. PENSYLVANIA, capitaine D. Depas, ayant la majeure partie de son chargement engagée; partira incessamment, pour balance du fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis à vis le poteau no. 26, ou à

D. MARSTON.

13 avril—4 rue Bienville no. 12.

POUR APALACHICOLA.

La goelette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH.

13 avril Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve.)

Le paquebot régulier, goelette BRILLANTE, capitaine Brown, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH.

13 avril Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

POUR LE HAVRE.

Le navire NORTH AMERICA, capt. Heath, ayant la totalité de son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à son bord ou à P. J. TRICOU. 11 avril

POUR APALACHICOLA.

Le nouveau paquebot, fin voilier, goelette WHIG, capitaine Mills, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus ou à TOURNE & BECKWITH,

13 avril Nlle. Levée, nos 28 et 29.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier A. L. MARGARET SCOTT, capitaine Sunt, sera promptement expédié pour la susdite destination. Pour fret de 100 ou 150 balles de coton, s'adresser à

TH. NICOLET & Co,

7 avril rue Bienville no 26.

Succession de feu Doct. Lewis Heermann.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Jeudi 30 avril 1835—en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, à midi, pour compte de la succession de feu doct. Lewis Heermann, les propriétés foncières et actions de banque ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé rue de la Levée entre les rues du Canal et de la Douane, mesurant 28 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levée.

Le dit lot de terre est vendu sujet à une hypothèque [en faveur de la corporation de la Nouvelle Orléans] de la somme de $5,700, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra se charger du paiement de la susdite hypothèque de $5,700 avec intérêt, à raison de 6 pour cent par an, payable par quartier indépendamment du prix d'adjudication.

La maison est vendue sujette à un bail (à raison de [illegible] par mois) qui terminera le 1er novembre prochain.

Un lot de terre situé en cette ville, rue Condé, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, mesurant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé, sur une profondeur de [illegible], ensemble les bâtisses en briques.

Une portion de terrain situé en cette ville, rue Condé avec tous les édifices qui existent sur la dite portion de terrain, circonstances et dépendances, bornée d'un côté par le terrain actuellement appartenant à Mme. Gabriel Villeré et de l'autre côté par un terrain appartenant à la succession de feue Mme. Desdunes; la dite portion de terre ayant 27 pieds 8 pouces de face à la rue Condé sur 120 pieds de profondeur des deux côté, en observant que du côté du terrain aujourd'hui appartenant à Mme. Gabriel Villeré, 8 pouces de la face de la dite portion de terre, se trouvent occupés par le mur de la maison que le feu sieur [illegible] de la Ronde, père de Mme. Gabriel Villeré avait fait élever sur le dit terrain, en anticipant ainsi sur le terrain voisin comme la loi lui en donnait le droit, mais en laissant par conséquent au propriétaire de cette portion de terre présentement offerte en vente, ou à ses ayans-cause, la faculté de rendre ce mur mitoyen s'il trouve convenable, [illegible] sur la devanture, et n'observant que du côté du terrain dependant de la succession de feue Mme. Desdunes la ligne de profondeur de la portion de terre vendue [illegible] d'abord dans une étendue de 59 pieds en laissant à la dite portion de terrain que 27 pieds 8 pouces de face jusqu'à cette distance la dite portion de terre s'élargit de manière à avoir 30 pieds 1 pouce de face et à renfermer la maison en briques qui y est construite et qu'en [illegible] la dite ligne de profondeur courant le long du mur extérieur de la dite maison, dans une longueur de 32 pds 4 pouces et demi, se rétrécit ensuite de 2 pieds 4 pouces de manière à ne plus laisser à la dite portion de terrain à partir du mur extérieur de la dite maison que 27 pieds 8 pouces comme sur la devanture.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 37 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 97 pieds, ensemble les bâtisses en bois qui s'y trouvent, consistant en une maison et des hangards dans la cour.

Conditions de la vente; un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est vendue sujette à un bail de [illegible] par mois, qui terminé le 21 octobre prochain, l'acquéreur ayant le droit d'annuler le dit bail en donnant un mois d'avis par écrit.

ACTIONS.

28 actions de fonds capital de la banque d'Orléans de $100 chaque payées en entier.

6 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane. Conditions—comptant.

27 mars—30 W F C DUPLESSIS, rég.

LE soussigné ayant formé, à compter de ce jour, une société avec Mons. Charles Boudousquié, continuera à faire des affaires par commission pour la Nouvelle-Orléans, sous la raison "Gallwey et Boudousquié.

P. H. GALLWEY,

8 avril—1m 31, rue de la Commune.

TRAITES—Billet d'échange sur Londres, pour 2498 livres sterling, à vendre par

LAMBETH & THOMPSON, 13, rue St. Charles.

8 avril

300 Caisses de vin de Bourgogne; 100 caisses Grand la Rose et vieux St. Julien; 25 caisses fromage blanc, 100 caisses Hoch heimer, Geisleamer et Laubenberger, 200 paniers de Champagne, marque de l'étoile et couronne, [illegible] porcelaine française, linge de table et toile à draps, bas de soie, brodures, batistes, rubans, gants &c. à vendre par

CAZEAUX & BIJOTAT.

11 avril rue du Camp no. 26

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marche du Mexique, consistant principalement en [illegible] à anses, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaques &c. 30 ballots consistant aussi en carafes, verre taille verres do. &c, sujets au remboursement des droits

Fayence—150 ballots assortis choisis expressément pour le marche du Mexique, à vendre par

JAMES M. CROSBY.

9 avril rue de Chartres no. 40.

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son choix sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins garantis MEDOC. 29 fév—4m

VENTES PAR LE SHERIF.

Austin Woolfolk contre Samuel M. Woolfolk.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, Samedi 25 avril suivant, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

Un certain lot de terre situé dans la partie est de la rue Moreau, au faubourg Marigny en cette ville entre les rues Esplanade et des Français, mesurant, au pieds français, 22 pieds 6 pouces sur la rue Moreau sur 99 pieds 2 pouces de profondeur dans la partie basse ou il touche à la propriété de Pollock, et 118 pieds 4 1-2 pouces de profondeur dans la partie haute touchant à la rue de l'Esplanade, et 29 pds 1 pouce sur une ligne oblique qui forme l'arrière.

Un lot de terre contigu au précédent, mesurant au pieds français 22 pieds 6 pouces sur la rue Moreau et s'étendant en profondeur du côté de la rue de l'Esplanade 137 pieds 7 pouces, et de l'autre côté 118 pieds 4 1-2 pouces, et 29 pieds 1 pouce sur une ligne oblique qui forme l'arrière.

Un lot contigu au lot ci-dessus, mesurant au pied français 22 pieds 6 pouces sur la rue Moreau, par 137 pieds 7 pouces de profondeur du côté ou il touche le lot ci-dessus et du côté joignant la propriété d'Austin Woolfolk, et 29 pieds 1 pouce de largeur sur l'arrière.

Sur ces trois lots de terre sont construites trois maisons solides en briques et à étage, avec cuisines à deux étages ayant à chaque étage deux chambres à domestiques; les cours sont bien carrelées, il y a dans chacune des latrines et une belle cuve. La propriété ci dessus décrite est louée $2900 par an; possession en sera donnée le 1er mai 1835.

Tout le lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, formant l'encoignure des rues Céleste et de la Vieille Levée, ayant 69 pieds de face à celle-ci, sur 120 pieds de profondeur ou de face à la première. L'acquéreur devant se rendre responsable du paiement d'un billet de $5,000 échéant le 27 octobre 1837.

Sur ce lot de terre est une bonne maison en bois, avec cuisine et écurie.

Ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Trois lots de terre situés dans le faubourg Annonciation en cette ville, qui seront vendus en bloc, savoir:

2o. Tout ce lot de terre situé dans le dit faubourg Annonciation, faisant partie du lot no 2, dans l'ilet no 13, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue de la Vieille Levée, entre les rues James et Céleste, sur une profondeur de 120 pieds.

3o. Tout ce lot situé dans ledit fbg. faisant partie du lot no 9, dans l'ilet no 12, mesurant au pied français 30 pieds sur la rue des Religieuses sur 120 pieds de profondeur.

4o. Toute cette pièce de terre située dans le même faubourg, composée de portions des lots nos 5 et 6, de l'ilet no 3, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la Vieille Levée, sur 120 pieds de profondeur.

Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $1-333, 33 1-3 échu le 2 janvier 1835.

5 lots de terre situés dans le faubourg Washington, partie basse de la ville, en date du 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 4 mai de la dite année, sont désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'ilet no 4, seront vendus en bloc.

5o. Le lot no 1, ayant, mesure anglaise, 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

6. Lot no 2, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 de profondeur.

7. Lot no 3, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

8. Lot no 4 ayant 4 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

9. Lot no 5, ayant 21 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue dont il forme l'encoignure.

Ces lots sont engagés au paiement de deux billets de chacun $1,375 payables le 29 septembre 1835 et le 29 avril 1836.

Trois lots contigus l'un à l'autre, situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Louis T. Cairo, notaire public, par les nos 291, 292 et 293, et 293, dans l'ilet no 34, et qui seront vendus en bloc.

10. Lot no 291, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur.

11. Lot no 292, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur.

12. Lot no 293, mesurant 60 pieds de face à la même rue, sur 120 pieds de profondeur.

Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $293, 50, échu le 18 février 1835.

13. Un lot de terre situé dans la rue Craps, faubourg Marigny, entre les rues Craps et Champs Elysées et des Français, ayant 30 pieds de face à la rue Craps sur 120 pieds de profondeur, et faisant partie du lot no 39.

Trois lots de terre situés dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, qui sur le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 2 mars 1834, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, sont désignés par les nos 7, 8, et 9 de l'ilet no 12.

14. Lot no 7, ayant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

15. Lot no 8, ayant 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

16. Lot no 9, ayant 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

Et dans la ville de Lafayette, tout cet ilet formé par les rues Laurens, Joséphine, Chêne et Jackson, et désigné sur le dit plan sous le no 18, contenant 12 lots qui seront vendus en bloc.

17. Lot no 1, formant l'encoignure des rues Laurens et Jackson, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur ou de face à la rue Laurens.

18. Lot no 2, ayant 60 pieds de face à la rue Laurens, sur 145 pieds 10 1-2 pouces de profondeur.

19. Lot no 3, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine sur 120 pieds de profondeur ou de face à la rue Laurens dont il forme l'encoignure.

20. Lot no 4, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

21. Lot no 5, ayant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

22. Lot no 6, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine sur 120 pieds de profondeur.

23. Lot no 7, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur et de face sur la rue Chêne, dont il forme l'encoignure.

24. Lot no 8, ayant 60 pieds de face à la rue Chêne, sur 149 pieds 10 1-2 pouces de profondeur.

25. Lot no 9, ayant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Chênes dont il forme l'encoignure.

26. Lot no 10, ayant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

Lot no 11, ayant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson, sur 120 de profondeur.

28. Lot no 12 ayant 60 pieds face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $1,500 échu le 29 octobre 1834.

Les dix lots de terre suivans situés dans la dite ville de Lafayette, et qui sur le plan dressé par Charles Zimpel, ingénieur et voyer, daté janvier 1832, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, not. pub. sont désignés sous les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'ilet no 29, qui seront vendus en bloc.

29. Lot no 1, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de face à la rue Chesnut, dont il forme l'encoignure,

30. Lot no 2, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

31. Le lot no 3, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson sur 127 pieds de profondeur.

32. Lot no 4, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 100 pouces de profondeur.

33. Lot no 5, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poplar sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

34. Lot no 6, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poplar, sur 159 pieds 9 pouces 9 lignes de profondeur.

35. Lot no 7, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et de face à la rue Poplar, dont il forme l'encoignure.

36. Lot no 8, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

37. Lot no 9, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

38. Lot no 10, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

39. UN LOT DE TERRE situé à l'encoignure N. E. des rues Cirques et Girod, dans le faubourg Ste. Marie, audessus de la ville, mesurant 60 pieds de face à la dite rue Cirques, sur 90 pieds de profondeur et de face à la dite rue Girod.

Ce lot est engagé au paiement d'un billet de $462, 50c échu le 8 décembre 1834.

Cinq lots de terre situés au faubourg Washington, au bas de la ville sur l'arrière de la Presse à Coton, désignés par les nos, 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet no. 3, sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 4 mai de la même année.

Les dits lots mesurent chacun, au pied américain, 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues de la Presse et Montégut, sur 100 pieds de profondeur. Le lot no. 1, est un encoignure. Ensembles avec la jouissance des allées tracées sur le dit plan qui doivent être à l'usage commun de tous les lots du dit ilet, l'acquéreur s'engageant à se conformer aux observations ou remarques écrites sur le plan.

Ces lots sont engagés au paiement de deux billets chacun de $1833,33, à écheoir le 29 avril 1835, et 29 avril 1836

Avec bâtisses et autres améliorations sur les dits terrains. Conditions de la vente: par consentement des parties, les acquéreurs doivent prendre charge du paiement à faire pour les terrains grévés, ainsi qu'il est spécifié la balance est payable pour toutes sommes jusqu'à $600, un an de crédit; pour toutes sommes au dessus de $600, 1, 2 et ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du demandeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 23 mars FRED, BUISSON, shérif

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le régister des testamens—Vendredi 24 avril 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félix Charles Jacques François Tala, l'esclave et les propriétés ci après décrites, savoir:

Esclave ROSA, mulâtresse, âgée d'environ 12 ans.

PROPRIETES.

1. Un terrain situé rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de face, sur 100 pds de profondeur, mesure française, où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison en bois briquetée entre poteaux, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit terrain, dressé par Ls. Bringier, arpenteur général, et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

2. Un terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de face au dit chemin, et trois arpens de profondeur, mesure française, attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des heritiers de feu Joseph Castanedo et du côté de la ville à une terre de Charles Chevalier Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

Description des Terrains.

Le lot no 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers, 120 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 2, et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le lot no 2, attenant au lot no 1, et ayant les mêmes dimensions.

Lot no 3, attenant au no 2, et ayant les mêmes dimensions.

Lot no 4, attenant au lot no 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no 5, attenant au lot no 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no 6, attenant au lot no 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 7, 129 pds de profondeur et de face à l'Avenue de Castanedo et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 7, attenant au no 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 6, 143 pieds de profondeur sur la ligne du no 8, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 8, attenant au no 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 7, 150 pds de profondeur sur la ligne du lot no 9, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 9, attenant au lot no 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no 10, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no 10, attenant au lot no 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur ligne du lot no 9. 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le no 11, attenant au no 12, et mesure 139 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à 'l'Avenue de Castanedo' 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot no 12, attenant au no 11, et mesure 31 pieds 4 *pouces et demi de face à 'l'Avenue de Castanedo'* 31 pds de face à la rue Mirol, 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no 11, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 13.

Le lot no 13, attenant au no 12, mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo' 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot no 14.

Le lot no 14, attenant au lots no 13, et mesure 31 pieds 3 pouces et demi de face à 'l'Avenue de Castanedo,' 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot no 13, et 117 pds 2 pouces sur la ligne du lot numéro 15.

Le lot no 15, attenant au no 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo, 31 pds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no 16.

Le lot no 16, attenant au lot no 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à 'l'Avenue de Castanedo', 31 pieds de face à la rue Mirol, 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no 17.

Le lot no 17, attenant au lot no 16, mesurant 52 pieds 3 *pouces de face à 'l'Avenue de Castanedo',* 31 *pieds de* face à la rue Mirol, 106 pieds sur la ligne du lot no 16, et 98 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph Castanedo.

Conditions de la vente: l'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés un dixième comptant, la balance en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 due à la corporation et payable par quartier, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er janvier 1835, sans déduction sur le montant de la vente toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant toute l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour. W F C DUPLESSIS, *rég.*

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs. 23 mars

Succession de feu Samuel Frazer.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens—Jeudi 23 du courant—En vertu d'un ordre de la cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléane, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Samuel Frazer, à l'encoignure des rues Girod et Carondelet, une pharmacie avec les étagères, etc.

Conditions—un quart comptant et la balance à un crédit de 4 et 7 mois en billets endossés à satisfaction.

11 avril W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Succession de Louis Emanuel Reggio.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des testamens—Jeudi 14 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, pour le compte de la succession de feu Louis Emanuel Reggio, la propriété foncière suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Montégut, mesurant 20 pieds 5 pouces et demi de face sur la rue Montégut, sur 74 de profondeur, borné sur le côté de la rue désignée par le numéro 1, par la propriété appartenant à la succession de feu L J M Cornu, et de l'autre côté par la propriété appartenant à Jacques et Martin Soyer, et une portion de terre touchant le dit mentionné, ayant 9 pieds de face sur la dite rue no. 1, sur 66 pieds de face 6 pouces et demi de profondeur, et borné sur le côté de la rue Montégut par la dite propriété appartenant à la succession de L J M Cornu, et par la portion de terre ci-dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions de la vente: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et seront divisés en action pour arranger la comodité des héritiers; les dits billets doivent être faits payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane de cette ville. Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—L'acte de vente sera passé pardevant G. L. Gardeur, *notaire public, aux frais de l'acquéreur.* 11 avr

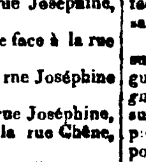

$25 DE RECOMPENSE—Partie de chez le soussigné, le 9 de mars dernier, *la négresse nommée* LOUISA, américaine, parlant les deux langues, âgée d'environ vingt-six ans, taille cinq pieds un ou deux pouces, mesure française, bien faite, point de sein, ayant une marque allongée, noire, sur une joue, près de l'œil.

Comme marchande, Louisa avait l'habitude de fréquenter les faubourgs d'en haut, où elle est bien connue.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur ou tous autres, sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord, ou lui donner asyle sous les peines portées par la loi.

La récompense susdite sera accordée à qui logera Louisa dans une des geoles de l'état, ou la conduira à

20 avril—3 F. LABROUCHE DUSIN.

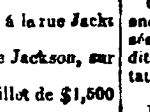

$25 DE RECOMPENSE seront données à la personne qui ramènera au soussigné le griffe américain COFFY, âgé d'environ 25 ans, taille de cinq pieds trois ou quatre pouces, mesure française, il est d'une assez forte constitution, gros yeux, figure ronde, un air riant, et marche très vite.

Il est très connu au marché aux légumes, comme marchand depuis plusieurs années. Il se tient, il parait, dans le faubourg d'en haut, où il a déjà été vu.

Les capitaines de navires et autres embarcations sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

20 avril—2 G. MORIERE FAZENDE.

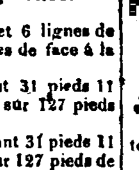

$10 DE RECOMPENSE.

Partie maronne de chez le soussigné, encoignure de la Levée et Madisson, no. 104, la négresse nommée ROSA ou ROSSE, âgée de 45 ans, taille d'environ 5 pieds, de nation congo. Elle avait à son départ une robe d'indienne, parle *français, anglais et espagnol. La dite* négresse appartenait à M. Joseph Lenes de cette ville. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui la ramènera au soussigné ou la fera enfermer dans la geole.

16 avril—8 FRANCISCO VERDE.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

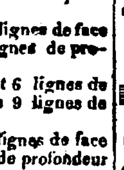

Partie marronne de chez le soussigné depuis deux mois et demi, la négresse LUCY, américaine, âgée d'environ 20 ans, taille ordinaire, peau très noire, et grosse gorge, elle était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonnade et d'un mouchoir de couleur à la tête, elle vend habituellement du lait. On suppose quelle se tien dans les parages du faubourg Ste. Marie. Les capitaines de navires et autres, sont avertis de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira à la geole.

GABRIEL LEBRETON DESCHAPELLES.

10 avril—3ps 1psi☞

PENSION—Plusieurs messieurs pourront trouver à prendre une pension chez Madame Milon, rue Chartres, no. 123, près la Bourse Hewlett. 16 av—4

AVIS.

ATTENDU qu'Evariste Lauve et Pierre Raimond Gaillard, exécuteurs testamentaires de feu Edouard Lauve de la ville de la Nouvelle Orléans, se sont adressés à moi pour faire annuler l'obligation hypothécaire de deux *mille cinq cent piastres, signée par* le dit Edouard Lauve, en sa qualité de capitaine du port de la Nouvelle Orléans, le deux mars mil huit cent trente trois, conjointement avec Thomas Copping, comme caution:

Il est donné avis par les présentes à tous ceux que cela peut concerner, de déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication officielle du présent avertissement, les raisons pour lesquelles la dite obligation hypothécaire ne serait pas rayée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'état, à la Nlle Orléans, ce six d'avril mil huit cent trente cinq, et dans la cinquante neuvième année de l'indépendance des Etats-Unis.

(Signé,) E. D. WHITE,

Par le Gouverneur, (contre signé) MARTIN BLACHE, secrétaire d'Etat.

8 avril—30

ATTENDU que François Dutillet s'est adressé à moi à l'effet d'annuller les cinq cautionnemens suivans savoir:

1o. *Un cautionnement sous seing privé, en date du* 20 mars 1816, pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Paul Lanusse et Joseph Tricou, sécurités.

2. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant *Michael de Armas, en date du* 30 janvier 1821 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Bouligny et Pierre Maspero, sécurités.

3. Un cautionnement par acte notarié pardevent Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Deléry, sécurités.

5. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831 pour la somme de huit mille piastres souscrit par Antonio Ducros, sécurités.

Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit laissé à la secrétairerie d'état et ce dans les quatre ving dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnemens ne seraient pas cancelliés, biffés et annullés ainsi que les hypothèque qui en résultent.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.

(L. S.)

E. D. WHITE.

Par le gouverneur MARTIN BLACHE.

27 mars secrétaire d'Etat

SYSTEME CARSTAIRIEN D'ECRITURE.

MM. DOLBEAR FRERES ont l'honneur d'inviter les dames, qui préfèrent prendre des leçons à leur résidence, à vouloir bien commencer avant le 1er mai, comme ils ne donneront, à dater de cette époque, d'autres leçons qu'à leur école, qui sera ouverte jusqu'au 1er juin, depuis midi jusqu'à 1 heure sera consacrée à l'instruction des dames qui viendront à l'école, rue de Chartres no 8; les messieurs qui désirent acquérir pour les affaires un genre d'écriture élégant et rapide, et qui, dans le journ'ont pas le temps de s'y appliquer, sont prévenus que jusqu'au mois de mai, il y aura une classe le soir. Toute personne fréquentant l'établissement peut continuer à prendre des leçons jusqu'à ce qu'elle ait acquis une écriture élégante et rapide. 28 fév

Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW;
D, MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans;
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER. 21 nov—6m

LE soussigné offre en vente, 100 barrils claret de Bordeaux; 20 demi pipes vieille eau de vie de Cognac; 10 pipes de genièvre de Hollande; 8 pipes madère de Sicile; 6 boucaux rum de la Jamaique; 500 damejeannes.

D'importation directe et ayant droit au retrait des droits.

AUSSI,—200 boites de harengs; 100 boites de savon; 200 paniers de boutoilles; 20 barils huile de Sperm; 30 tierçons de riz; [illegible] boucaux de sucre. Et un assortiment général d'épiceries. S. L. SASSINOT.

17 avril rue St. Louis no. 90.

MAGASIN D'ARTICLES DE PARIS,

Rue Chartres, no. 182.

A. PAYA offre en vent un bel assortiment de librairie, ouvrages de littérature, romans nouveaux; pièces de théâtre, etc. tableaux à l'huile et belles gravures encadrées, lithographie en tout genre, paysages, fleurs, sujets gracieux et modes; chapeaux d'hommes en soie superfins; casquettes en drap, en coutil et en crin; chemises de toile de coton, d'indienne et en guingham; cravates noires et en couleur; cols; cravattes en satin, à carreaux, en crinoline et autres, mouchoirs foulards et en batiste très variées; parapluies et ombrelles; jeux de dames, dominos; lotos, raquettes, volants, etc.; orgues et belles guitarres de Joseet; joncs à épée; bambous à poignards; cannes en bois de fer; ébène, etc; assortiment de gants et gilets pour bals. grandes glaces françaises, miroirs de campagne à main et autres; lunettes en or, en argent, en écaille, en acier, et binoches pour dames; fusils français; pistolets à cheveu, de tir et de poche; nécessaires pour hommes et de dames; quincaillerie; parfumerie fine; cravaches et fouets de fantaisie, et un grand nombre d autres articles.

Il tient aussi les boites conserves de Colin; des liqueurs fines; le racahout des Arabes; la nouvelle pate pectorale de Baudry, des cages; de la graine pour les oiseaux; do pour les jardins.

A. Paya partant pour France, dans le courant du mois, prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire régler leurs comptes. 8 avril

20 Baile couvertures françaises; 8 points de la manufacture de J. Bertin. de Montpellier, en débarquement du navire Dorothea et à veudre par

THEODORE NICOLET & co.

8 avril no 26, rue Blenville

CHARBON.

500 Barrils de charbon de Springfield, à vendre par W E & R MURPHY.

Bassin no. 13, entre les rues Toulouse et St. Louis.

15 avril—15

RECU par le navire Orleans et à vendre par le soussigné:

Mousselines de soie, do française, do jaconets, do demi deuil, mousseline à moustiquaires 10|4, fichus de soie, do *de gaze, do crêpe, do crêpons, rubans gaze, do hernani, do* crêpe, schâles bobinet blancs et noirs, voiles do, gants en filets de soie, bas de soie noirs et blancs, bas coton, do brodés, demi-bas do, tolle à drap 12|4, toiles d'Irlande en pièces et demi pièces, ouvrées de Russie, do d'Irlande, etc.

15 avril A. G. COCHRANE.

GOUDRON DE CHARBON DE TERRE.

CET article si utile est apprécié de jour en jour. Un *grand nombre d'habitans ont éprouvé avec quel suc*cès cette matière rendait les toitures en bois imperméables et conservait les barrières, enclos etc. Les habitans, les capitaines de navires de toutes classes, les constructeurs *en général* sont informés que la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans peut fournir cet article en quelque quantité que ce soit, et à des prix beaucoup plus modérés qu'on ait pu jamais l'obtenir, puisqu'on gagne les frais d'importation.

☞Ce goudron mélangé avec du sable fin et un peu de chaux fait un excellent ciment pour les toitures en tuiles et bouche tous les égouts.

Compagnie des travaux du gaz, 31 mars 1835.

GRAINES DE LIN—30 barils graines de lin, dernièrement reçus et à vendre chez les soussignés, rue St. Pierre No. 5, face à la Place d'Armes.

13 avril P. CUSACHS & Co.

FARINE DE MAIS—20 barils première qualité, en magasin et à vendre par

15 avril GRAIN & MIGNON, No 7, N. Levee.

AVIS est par le présent donné que M. Frédérick Baner n'est plus à mon service, et le public est prévenu de ne plus faire, pour mon compte, aucune affaire avec lui, ni lui payer aucunes sommes.

15 avril—1s JOHN S. LINDNER.

VINS—50 barrillets vin sec de Malasia, 20 do canarg, 20 do St. Lucar, 10 porte, 2 demi pipes vieux sherry, 500 caisses de claret, à vendre par

WHITE & Co.

12 avril rue de la Douane, no. 20.

SUCRE—52 boucauts de sucre d'Attakapas, 1ère qualité, en débarquement du bateau à vapeur Fox, à vendre par DUCROS & MORPHY,

6 avril rue la Nlle Levée, no 28.

A L'ENSEIGNE DE LA BOTTE D'OR

No. 92, Vieille Levée.

RECU par différens arrivages, et à vendre au magasins des soussignés:

Belles bottes en veau, cousues et clouées, cuir de veau-marin; souliers et escarpins de veau cousus, do de toutes descriptions pour enfans, un assortiment complet de brodequins et souliers pour dames et enfans, à vendre par

11 avril Wm. HOLMES & co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

VENTE POSITIVE D'UNE BELLE PROPRIETE.

IL sera vendu Mardi, 28 avril 1835, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre situé rue de l'Hôpital, entre les rues Vieille Levée et Condé, ayant 34 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 150 pieds de profondeur (mesure française) avec la maison et dépendances qui y existent.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Cette propriété qui est avantageusement située, se trouvant près de la Levée et de la Banque des Citoyens, sera vendue à la plus haute enchère, afin de clôre un compte.

15 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI 23 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, 27 esclaves ayant fait parti de l'atelier de l'habitation d'Antoine Foucher jr., garantis des vices et maladies prévus par la loi.

1 Gibbert, âgé d'environ 45, bon sujet, charpentier.
2 Figaro, âgé d'environ 42 ans, do nègre de champ.
3 Julien, âgé d'environ 25 ans, créole, charretier, il est borgne et a été marron une fois.
4 Allen, âgé d'environ 28 ans, bon sujet, bon laboureur.
5 Washington John, âgé d'environ 28 ans, bon sujet.
6 Tesse, âgé d'environ 45 ans, maladif.
7 *John, âgé d'environ 41 ans, bon sujet, il bois quelque*fois.
8 Apollon, âgé d'environ 14 ans, créole, bon sujet, charretier.
9 Abraham, âgé d'environ 35 ans, nègre de confiance, propre à tout.
10 Polycarpe, âgé d'environ 30 ans, créole, bon sujet, marchand.
11 Jim, âgé d'environ 25 ans, bon sujet, bon à tout.
12 James, âgé d'environ 15 ans, créole, bon sujet, charretier.
13 Bob, âgé d'environ 30 ans, bon sujet.
14 Alexis, âgé d'environ 47 ans, ayant une hernie.
15 Yudy, âgée d'environ 25 ans, bon sujet, négresse de champ.
16 Kitty, âgée d'environ 30 ans, do do
17 Hannah, âgée d'environ 55 ans, cuisinière pour les nègres, elle boit quelquefois.
18 Anna, âgée d'environ 40 ans, maladif.
19 Mary, âgée d'environ 15 ans, bon sujet, fille d'Anna.
20 Maria, âgée d'environ 13 ans, do do
21 Silah, } âgée d'environ 30 ans, bon sujet, avec son
22 Henri, } fils.
23 Mary, âgée d'environ 30 ans, bon sujet.
24 Taby, fille de Mary, âgée de 13 ans.
25 Alliance, } âgée d'environ 37 ans, bon sujet, cuisi-
26 Antoine, } nière, accoucheuse, son fils de 7 ans.
27 Julie, âgée d'environ 55 ans, un peu folle.

Conditions de la vente: un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, chez M. Férand, notaire public. 10 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Louis Seré a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joaquin Tajonar décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

15 avril W F C DUPLESSIS, régister.

Succession de feu François Bernard Pacquetet.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le régister des testamens—Jeudi 23 du mois d'avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente à l'encan pour compte de la succession de feu François Bernard Pacquetet, les actions de Banque et de Compagnie d'Assurances, savoir:

105 Actions du fond capital de la Banque de la Louisiane, payés en entier.

59 Actions du fond capital de la Compagnie d'Assurances des Négociants sur les quelles la somme de $1770 a été payée.

8 Actions du fond capital de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest, sur lesquelles $400 ont été payées.

Conditions de la vente comptant.

11 avril—11 W F C DUPLESSIS, *rég. des tests.*

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régister des test—Jeudi 23 avril 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres *et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves* dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, audessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Gravier, St. Pierre, St. Jean et de la Commune, le dit lot de terre désigné par le no 1, d'après un plan de quatorze terrains situés dans le dit ilet, dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 5 février 1835, formant l'encoignure des rues Gravier et St. Pierre, mesurant 31 pds 11 pouces 5 lignes face à la rue St. Pierre, par une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue Gravier.

2. Le terrain no 2, attenant au lot susdécrit, faisant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

3. Le terrain no 3 situé dans l'ilet susdécrit, mesurant 26 pds 7 pouces 5 lignes, de face à la rue St. Jean sur une profondeur de 127 pds 10 pouces 5 lignes et 27 pds 11 pouces 2 lignes dans le fond.

4. Le terrain no 4, attenant au no 3, fesant face à la rue St. Jean, et ayant les mêmes dimensions.

5. Le terrain no 5, attenant au no 4, fesant face à la rue St. Jean et ayant les mêmes dimensions.

6. Le terrain no 6, attenant au lot no 5, fesant face à la rue St. Jean et ayant les mêmes dimensions.

7. Le terrain no 7 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Commune; sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 4 lignes, et 31 pieds 11 pouces 5 lignes dans le fond.

8. Le terrain no 8, attenant au lot no 7 et ayant les mêmes dimensions.

9. Le terrain no 9, attenant au lot no 8, et ayant les mêmes dimensions.

10. Le terrain no 10 attenant au lot no 9, et formant l'encoignure des rues de la Commune et St. Pierre; mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Commune, sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue St. Pierre et 31 pieds 11 pouces 5 lignes dans le fond.

11. Le terrain no 11, mesurant 29 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St. Pierre, entre les rues Gravier et de la Commune sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et 27 pieds 11 pouces 2 lignes dans le fond.

12. Le terrain no 12, attenant au lot no 11, fesant face à la *rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.*

13. Le terrain no 13, attenant au lot no 12, fesant face à la rue St. Pierre, et ayant les mêmes dimensions.

14. Le terrain no 14 attenant au lot no 13, et ayant les mêmes dimensions.

15. Un lot de terre situé au dit faubourg Ste. Marie, dans l'ilet compris entre les rues Baronne, Girod, Julie et Philippa, le dit lot désigné, sur un autre plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 5 février 1835, par le no 1, formant l'encoignure des rues Baronne et Julie, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes et face à la rue Julie, entre lignes parallèles.

16 Le lot no 2, attenant au lot susdécrit, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur et 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

17. *Un lot de terre situé au dit faubourg Ste. Marie,* dans l'ilet compris entre les rues Philippa, Julia, Cirque et Girod, désigné par le no 3, sur le plan susmentionné, le dit lot de terre étant d'une forme irrégulière, et formant l'encoignure des rues du Cirque et Julie, mesurant 54 pds 8 pouces 3 lignes de face à la dite rue du Cirque, sur une profondeur de 94 pieds 10 pouces, et mesurant dans le fond 68 pieds 11 pouces 2 lignes.

18. Un lot de terre situé au faubourg Ste Marie, dans l'ilet compris entre les rues Julia, Baronne et Philippa, mesurant 51 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Julie, sur une profondeur de 74 pieds du côté de la rue Baronne, 57 pieds et demi, du côté de la rue Philippa, et borné dans le fond par la ligne séparant les faubourgs Ste. Marie et Delord.

19. Un lot de terre situé au faubourg Pontchartrain, désigné par le no 10, d'après un plan du dit faubourg dressé par J Tanesse le juin 1809, et déposé au greffe de W. Christy, not pub, le dit lot de terre étant le sixième sur la Grande Route St. Jean, en partant du pont du Bayou, et mesurant 60 pieds de face sur 96 de profondeur, plus ou moins.

20. Une portion de terre au faubourg Ste. Marie, située derrière l'ancienne habitation de Bertrand Gravier, bornée en face par la rue Bertrand sur la ligne supérieure par la propriété appartenant aux sieurs Moquin et Perilliat et au sieur Burthe, sur la ligne inférieure par la ligne suivant la direction de la rue de la Commune, et s'étendant dans le fond à une des branches du Bayou St. Jean, en exceptant la terre réservée pour la prolongation du canal Gravier, et 50 pieds de chaque côté du dit canal, destiné pour des chemins publics, vendue à la compagnie de Navigation d'Orléans en 1824. *Remarques* sur le titre de cette propriété. L'habitation de Bertrand Gravier dont la partie antérieure forme maintenant le faubourg Ste. Marie, fut vendue en 1763 par le gouvernement français, avec une profondeur de 50 arpens. En 1765 les personnes qui en étaient alors propriétaires, obtinrent une concession de la terre située *derrière les 50 arpens jusqu'à une des* branches du Bayou St. Jean. La distance depuis la face de l'habitation jusqu'à, la rue Bertrand est d'à peu près 31 arpens et 12 pds C'est l'espace compris entre la rue de Bertrand et la branche ci-dessus mentionnée du Bayou St Jean *qu'on offre en* vente.

21, Une portion de terre, fauxbourg Ste, Marie, ayant 8 pieds de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de 105 pieds, bornée d'un côté par la propriété des sieurs Soulé et Pédesclaux, et dans le fond par la propriété appartenant à François Perilliat.

Conditions de la vente: un dixième comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS. rég des tes.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 mars

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1835.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes, et se réunira le Dimanche 26 d'avril, à 7 heures précises du matin, sur la Place d'Armes, pour manœuvrer hors de la ville.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la *Place d'Armes.*

Les commandans devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes. Ils devront aussi préparer un contrôle de leurs compagnies et le remettront à *l'inspecteur au jour susdit.*

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion.

31 mars D. AUGUSTIN, aide de camp

GLACES ET SORBETS.

LES encouragemens que j'ai reçu l'année dernière de *vous, mesdames, m'ont engagé à choisir un local où* je pourrai, quelque fût l'état du ciel, vous recevoir et vous distribuer ces glaces et ces sorbets si doux, si salutaire pendant les chaleurs de l'été; ma maison n'aura rien qui rappèle un café, car rien n'y sera donné que ne puisse boire une femme; elle ne sera qu'un lieu de réunion où l'on aimera à se rendre, parceque tout y rappèlera les lieux du bon ton qu'à Paris les dames visitent toujours avec plaisir.

Outre les glaces et les sorbets nous avons rassemblé pour la variété tous les doux breuvages, comme groseilles gazeuses, limonades gazeuses, orangeade et les sucs de tous les rafraichissans. ☞Nous ouvrirons dimanche, 12, rue Royale entre Ste. Anne et Orléans.

11 avril—1m GRENIER, confiseur.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE.

LES souscripteurs au fond capital de l'Hôtel de la Bourse, sont prévenus que le montant requis par la 4me. section de la charte a été souscrit.

Conformément au vœu de la 2me. section de la dite charte les commissaires soussignés donnent avis par le présent qu'une élection de cinq directeurs chargés d'administrer les affaires de la dite compagnie, aura lieu au bureau de la compagnie, rue St. Charles, no. 7, le 30 avril courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.

John B. Byme,	Ben. Hart,
Peter Duboys,	Jas. R. Herrett,
James T. Peters,	Benj. Levy,
Rich. O. Pritchard,	Wm. Deboys,
Jas. H. Caldwell,	Wm. Freret,
W. W. Montgomery,	T. Montgomery,
Jas. P. Freret,	Thos. Banks,
Manusel White,	W. T. McLean,
Nathaniel Dick,	Lucien Hermann.

Avis aux entrepreneurs.

On recevra des propositions pour la construction de "l'Hôtel de la Bourse" sur un lot de terre faisant face aux rues St. Charles, de la Commune et Gravier, au faubourg Ste. Marie, suivant les plans et devis, tracés par Messrs. Gallier et Dakin, au bureau de la compagnie, rue St. Charles, no. 7. jusqu'au Vendredi 1er. mai prochain. Les propositions pour la pose des pierres, la maçonne et charpente, devront être distinctes.

On exigera un cautionnement pour la fidèle exécution des contrats et pour l'achèvement final de l'édifice au 1er. octobre 1836.

Les paiement seront faits au comptant, au fur et au mesure que l'ouvrage s'avancera.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la compagnie.

Par ordre des commissaires.

21 avril F. BELANGER, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.

DES propositions seront reçues au bureau de la compagnie, jusqu'au 15e d'avril, pour la construction d'un Hôtel à Carrollton.

Des propositions séparées pour la construction seule, et pour la fourniture des matériaux et la construction seront requises.

Un plan et spécifications peuvent être vus au bureau de la compagnie, rue Baronne. Par ordre du bureau,

8 avril— L. F. GENERES, secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA NELL. ORLEANS A CARROLLTON.

AVIS—Les livres de souscription de cette compagnie seront ouverts lundi le 13 avril courant, au bureau de la Compagnie d'Assurances d'Atlantic, rue Canal, à 10 heures du matin, pour recevoir des souscriptions pour la balance du montant du fond capital. Cinq piastres par action seront exigés en souscrivant.

Les livres resteront ouverts sous la surintendence des directeurs de la Compagnie comme commissaires.

D. F. BURTHE,
L. MILLAUDON,
J. KOHN,
H. G. SCHMIDT,
JN. NICHOLSON,
H. L. CAMMACK,
R. M. CARTER.
} Directeurs.

Par ordre de la direction,

L. M. GENERES,

13 avril—30 Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avis des commissaires.

AVIS est publiquement donné par la présente que les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts sous la surintendence des commissaires soussignés dans cette ville à l'encoignure des rues du Canal et Royale, lundi, 11 mai 1835, et que conformément à la charte, ils resteront ouverts tous les jours, excepté les dimanches, pendant trente jours, entre dix heures du matin et deux de l'après-midi,

James H. Caldwell,	R. F. Canfield,
Thomas Banks	J. Berry,
Joshua Baldwin,	J. R. Sterrett,
T. C. Cash,	Wm. Debuys,
George M. Lee,	Commissaires.

9 avril—30

BUREAU de la Compagnie des Architectes du 8me. District de la ville de la Nouvelle-Orleans, rue Saint *Pierre entre les rues Bourbon et Royale.*

AVIS est par le présent donné qu'une élection de cinq directeurs de cette institution aura lieu le lundi 6 mai prochain au bureau de la direction, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. Les actionnaires sont respectueusement invités à s'y rendre—Par ordre.

3 avril FLEURY GENERELLY, secretaire

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

AVIS—A la requête d'une quantité d'actionnaires de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, faite conformément à la 10me. section de leur charte, les actionnaires sont requis de se rendre à une assemblée qui sera tenue au bureau de la compagnie rue Baronne, Vendredi 24 du courant, à 5 heures P. M. pour y délibérer s'il est convenable ou non d'accepter les conditions d'un acte amendant l'acte qui incorpore la dite compagnie, approuvé le 1er. avril 1835. En même temps et au même lieu, et conformément au texte de la même section, on soumettra aux actionnaires un apperçu complet de la situation des affaires de la dite compagnie. BURTHE,

15 avril président.

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

CONFORMEMENT aux provisions de la 4me. section de l'acte intitulé "Acte pour amender l'acte incorporan la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton," avis est par le présent donné que les livres de souscription au capital de la dite compagnie seront ouverts le 4e. de mai prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Atlantique, rue du Canal, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M. et resteront ouverts *tous les jours, les dimanches* exceptés, pendant l'espace de 30 jours.

Par ordre de la direction.

14 avril—30 L. E. GENERES.

LES soussignés, successeurs de M. A. Lafaye, annoncent respectueusement au public qu'ils comptent faire l'ouverture de leur établissement de restaurant et café jeudi 16 du courant. Il sera situé comme il l'était précédemment dans la rue d'Orléans, vis à vis la Salle de Spectacle, et sera incessamment pourvu de tout ce qu'il y aura de mieux,

Les soussignés osent espérer que la confiance qu'ils ont su mériter, lorsqu'ils conduisaient le susdit établissement pour le compte de leur prédécesseur, leur méritera de nouveau le patronage du public.

Ils profitent de cette occasion pour annoncer qu'ils prendront des apprentis pour la cuisine.

14 avril☞ DUPUIS & DOUYAIS.

LESSIVE à la française, blanchissage et repassage *général;* en face le pont du bayou St Jean, maison de M. P. Leroux.

Mrs. MARCUS & CO., ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent de monter un établissement *dans le genre français,* pour blanchir le linge et en enlever les tâches, sans l'usage d'acide, en le rendant de la plus grande propreté possible, sans en altérer la qualité.

Le bel emplacement qu'ils occupent les mettent en même de satisfaire à toutes les demandes.

Ils osent espérer l'encouragement du public par l'ordre qui règnera dans les distributions et le prix du linge, ce qui évitera la perte et le changement.

Venant en ville tous les lundis, les personnes qui désireront prendre des arrangemens avec eux, sont priées de donner leur adresse chez M. Gauthine, coiffeur, rue de Chartres, encoignure Jefferson.

P. S. Mrs. Marcus & Co, prendront également des arrangemens pour des apprentis. 9 avril—